



inventaire du mobilier

Par **Claudiums04**, le **03/07/2021** à **15:09**

Bonjour,

Nous avons, mon épouse et moi, été obligés de placer mes beaux parents en maison de retraite, ils ne pouvaient plus subvenir à eux-mêmes.

Dans la famille de ma femme ils sont quatre enfants mais ils ne peuvent compter que sur elle pour s'en occuper. Le problème : un des frères a décidé avec un ami à lui, de commercer à vider l'appartement de mes beaux parents sans avoir fait un inventaire ni prévenir sa soeur ou les autres frères.

Ma question est toute simple : en a-t'il le droit, sans concerter les autres ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **03/07/2021** à **17:44**

bonjour,

tant que vos beaux parents sont vivants, ils sont toujours propriétaires de leurs biens, personne ne pouvait en disposer y compris les enfants et encore plus sans inventaire préalable et sans l'accord des autres enfants.

cela peut être considéré comme du vol (appropriation de bien d'autrui).

salutations